



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
de la Commande Publique et
des Affaires Juridiques et Immobilières

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2025_0030

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN SIS RUE DU LEVANT A TOURCOING

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 5 ;

Considérant qu'en égard à cette délibération, Madame le Maire peut : « décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » ;

Considérant la demande de la Ville de Tourcoing qui a sollicité la mise à disposition du terrain sis rue du Levant pour accueillir les camions et remorques des forains pendant la foire d'hiver 2025,

DECIDONS

Article 1 : De signer une convention avec la société SNCF Réseau, société anonyme, dont le siège social est situé à Saint Denis (93200), 2, place aux Etoiles, 15-17 rue Jean-Philippe Rameau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 412 280 737, représentée la société ESSET, Société par Action Simplifiée, dont le siège social est situé à Courbevoie (92400), 17 Place des Reflets, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° B 484 882 642, représentée par Monsieur Philippe CALMON, Président.

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie pour la période du 6 février 2025 au 4 mars 2025.

Article 3 : La mise à disposition étant consentie à titre onéreuse, la Ville devra s'acquitter du montant de la redevance qui s'élève à cent quatre-vingt euros (180 €) HT, TVA en sus, et des frais de dossier dont le montant forfaitaire est fixé à cinq cent euros (500 € HT), TVA en sus.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **10 FEV. 2025**

Doriane BECUE,
Maire de la Ville de Tourcoing,



Accusé Réception en Préfecture le : **10 FEV. 2025**

Publié sur le site de la Ville le : **10 FEV. 2025**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_033

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 10/02/2025

Objet : Mise à disposition rue du Levant

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 10/02/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2025_0033 - D_cision mise _ disposition rue du Levant.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250210-DAJI_D2025_033-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/02/2025

